

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-375

présenté par

M. Saulignac, Mme Allemand, Mme Capdevielle, M. Christophle, Mme Karamanli, M. Pena, Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William, M. Delautrette, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Simion, M. Sother, Mme Thomin, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	2 703 280	0
Concours spécifiques et administration	0	2 703 280
TOTAUX	2 703 280	2 703 280
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à majorer d'un peu plus de 2,7M€ l'enveloppe des dotations d'investissement qui sera réservée au département de l'Ardèche afin de compenser l'emploi injustifié de cette enveloppe en 2025 pour faire face aux conséquences des catastrophes naturelles ayant touché le territoire à l'automne 2024.

Suite aux intempéries ayant touché l'Ardèche et plusieurs départements limitrophes en fin d'année dernière, notre commission adoptait un amendement socialiste en PLF 2025 pour mobiliser pour ces départements des crédits exceptionnels au titre des catastrophes naturelles. Si cet amendement ne fut pas conservé dans le texte résultant de l'engagement par le Gouvernement de sa responsabilité, le Gouvernement s'était engagé au banc à ce que ce soutien soit apporté.

Or, nous avons constaté que dans le département de l'Ardèche, une part significative des dépenses engagées par les collectivités sinistrées et qui auraient dû être prise sur la dotation dédiée aux catastrophes naturelles l'a été sur l'enveloppe de DETR du département. Ainsi ce sont 7,58M€ qui ont été pris sur la DSC contre 2,7M€ sur la DETR, près du quart du total mobilisé.

Cette situation n'est pas acceptable et nous proposons donc que cette mauvaise manière soit réparée au bénéfice des collectivités du territoire dont les autres projets d'investissement ont été ainsi pénalisés.

Ainsi, cet amendement majore de 2 703 280 € les crédits en AE et CP de l'action 01 du programme 119 par la minoration à due concurrence des mêmes crédits de l'action 01 du programme 122.